



Rapport 1: Impact global de la COVID-19 sur les communautés LGBTI

Rapport du groupe de travail des organisations civiles de la Coalition pour les droits égaux sur la COVID-19

Table des matières:

1. Introduction	2
2. Préoccupations et cadre relatifs aux droits humains	2
3. Risques encourus par les communautés LGBTI	4
A. Soins de santé :	4
B. Bien-être économique :	5
C. Enjeux sociaux :	6
4. Exemples de pays	8
5. Actions recommandées	10

1. Introduction

Ce rapport a été produit par le groupe de travail des organisations civiles de la Coalition pour les droits égaux sur la COVID-19, afin de donner un aperçu de l'impact actuel de la pandémie de COVID-19 ainsi que celui qu'elle risque d'avoir sur les populations LGBTI.

La Coalition pour les droits égaux (ERC) est une coalition de 42 États membres coprésidée par les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Argentine. La Coalition est unique dans son rôle d'organe mondial des gouvernements concernés par l'avancement des droits humains des personnes LGBTI et la promotion d'un développement inclusif dans les pays membres et non membres. Elle oeuvre avec plus de 120 organisations de société civile LGBTI et se réunit tous les deux ans afin de renouveler sa stratégie et ses actions. Stonewall Equality, Kaleidoscope Trust et Comunidad Homosexual Argentina ont été nommés coprésidents civils de l'ERC pour la période 2019-2021.

Le groupe de travail civil de l'ERC sur la COVID-19, qui a produit ce rapport, est composé de : Asociación de Familias Diversas de Argentina (Argentine); Réseau Dignité (Canada); Fundación Colectivo Hombres XX (Mexique); GATE (échelle mondiale); Kaleidoscope Trust (Royaume-Uni); Namibia Diverse Women's Association (Namibie); Stonewall (Royaume-Uni); Synergía – Initiatives for Human Rights (échelle mondiale); et UNIBAM (Bélize).

2. Préoccupations et cadre relatifs aux droits humains

Les réponses aux enjeux sérieux et d'envergure auxquels les gouvernements et leurs citoyens sont confrontés dans le contexte d'une pandémie peuvent entraîner des violations des droits humains. Il est important de rappeler à tous les gouvernements leurs droits et leurs responsabilités, et que ceux-ci s'appliquent toujours lors des crises de santé publique et des interventions d'urgence. La pandémie de COVID-19 soulève un certain nombre de préoccupations plus larges en matière de droits humains, et il est essentiel de souligner que cela a une incidence sur les droits et la dignité des personnes LGBTI et des autres populations marginalisées et vulnérables, notamment en matière de :

1. Droit à la vie¹ – Lorsque la vie d'une personne est en danger dû à la COVID-19 ou pour toute autre raison, il ne doit y avoir aucune discrimination dans la prestation de soins de santé adéquats et de mesures nécessaires à la survie, qui doivent être disponibles et accessibles à tous.

¹ Pacte international sur les droits civils et politiques (ICCPR), Art. 6.

2. Prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et conditions de détention² – L'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants est absolue, et les États doivent porter attention au risque accru de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants ou pendant les périodes de législation d'exception, en particulier le risque encouru par les populations marginalisées et vulnérables. Dans des contextes tels que les prisons, les centres de détention et les camps de migrants et de réfugiés, les personnes ne doivent pas être exposées au risque de contracter la COVID-19 ou laissées sans traitement, où la privation d'accès au traitement peut constituer un traitement cruel, inhumain ou dégradant.

3. Droit à la liberté et à la sécurité de la personne³ – Toute restriction de la liberté et de la sécurité d'une personne doit être légale, nécessaire et proportionnée, et ne doit pas être appliquée d'une manière qui discrimine directement ou indirectement un groupe quelconque.

4. Liberté de circulation⁴ – Toute restriction de la circulation des personnes doit être légale, nécessaire et proportionnée, et ne doit pas être appliquée d'une manière qui discrimine directement ou indirectement un groupe quelconque.

5. Liberté d'expression⁵ – Dans un contexte de pandémie mondiale, il est primordial que la liberté de rechercher, de recevoir et de diffuser des renseignements ne soit pas restreinte d'aucune façon que ce soit. Il convient également de veiller à ce que les renseignements essentiels relatifs à la COVID-19 soient disponibles et accessibles à tous.

6. Droit à la santé⁶ – Le dépistage et le traitement de la COVID-19, l'accès aux soins de santé connexes et l'accès à tous les autres types de soins physiques et mentaux doivent être disponibles et accessibles à tous.

7. Droit à un niveau de vie suffisant⁷ – Dans un contexte de pandémie, il est primordial que toutes les personnes aient accès à un abri, à de l'eau potable, à de la nourriture et à des installations sanitaires afin de réduire le risque de propagation du virus.

8. Droit à l'éducation⁸ – Avec la fermeture d'écoles et d'autres établissements d'enseignement, il est important que des formes alternatives d'enseignement soient disponibles et accessibles à tous, et ce, car de nombreux enfants n'ont pas accès à des ordinateurs ou au Wi-Fi et peuvent être confrontés à d'autres obstacles liés à des facteurs tels que le sexe, le handicap, la situation familiale et d'autres iniquités.

9. Droit au non-refoulement et au statut de réfugié⁹ – Lors des interventions d'urgence, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants peuvent être confrontés à un risque accru

² ICCPR, Art. 7.

³ ICCPR, Art. 9.

⁴ ICCPR, Art. 12.

⁵ ICCPR, Art. 19.

⁶ International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR), Art. 12.

⁷ ICESCR, Art. 11.

⁸ ICESCR, Art. 13.

⁹ Convention Relating to the Status of Refugees and its Protocol

de refoulement, de se faire refuser l'accès à la protection aux frontières, de violence, de détention et de discrimination dans l'accès aux biens et aux services disponibles pour les citoyens. Ces risques doivent être atténués afin de protéger les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

3. Risques encourus par les communautés LGBTI

Voici des observations sur l'impact particulier de la COVID-19 sur les communautés LGBTI. Des éléments pourraient y être ajoutés au fur et à mesure que les organisations civiles fourniront des renseignements supplémentaires.

Il est essentiel de se rappeler que tous ces problèmes sont exacerbés par des marginalisations intersectionnelles qui augmentent l'impact de la pandémie sur les personnes LGBTI, dont la race, l'ethnicité, la nationalité, le statut de réfugié, la religion, le handicap, l'état de santé, le sexe, l'identité de genre, la pauvreté, l'âge, l'incarcération, etc.

A. Soins de santé:

1. **VIH/sida**¹⁰ – Les personnes LGBTI vivant avec le VIH/sida courent un plus risque accru en raison de leur système immunitaire compromis. Les personnes vivant avec le VIH/sida ou d'autres maladies non transmissibles pourraient également courir la chance de ne pas être priorisées lorsqu'il y a un manque de ressources nécessaires à la survie, ce qui aura un impact disproportionné sur les personnes LGBTI.
2. **Santé**¹¹ – En raison d'une variété de facteurs, les personnes LGBTI sont plus susceptibles de fumer et souffrent d'asthme à des taux plus élevés que la population générale (ainsi que d'autres maladies non transmissibles et de problèmes de santé sous-jacents) dans de nombreux pays, ce qui s'est avéré exacerber le taux de morbidité et de mortalité de la COVID-19. De plus, les personnes intersexuées peuvent être confrontées à des risques plus élevés en raison d'une combinaison de facteurs biologiques et sociaux.

¹⁰ Human Rights Watch, *Human Rights Dimensions of COVID-19 Response*, 19 March 2020, [<https://www.hrw.org/news/2020/03/19/human-rights-dimensions-covid-19-response>]; APCOM, *COVID-19 and its Effects on Diverse SOGIESC Communities, HIV Services and Key Populations*, 3 April 2020, [<https://www.apcom.org/the-covid-19-effect-series-part-1/>].

¹¹ Human Rights Campaign, *The Lives & Livelihoods of Many in the LGBTQ Community are at Risk Amidst COVID-19 Crisis*, [<https://www.hrc.org/resources/the-lives-and-livelihoods-of-many-in-the-lgbtq-community-are-at-risk-amidst>]; LGBTI Caucus, *Statement in Response to the COVID-19 Pandemic*, 31 March 2020, [<https://outrightinternational.org/content/lbti-caucus-statement-response-covid-19-pandemic>]; Intersex Human Rights Australia, *Intersex People and COVID-19*, 12 April 2020, [<https://ihra.org.au/36340/intersex-people-covid19/>].

3. **Santé mentale**¹² – En raison de plusieurs facteurs, dont l'homophobie, la biphobie, la transphobie et l'interphobie persistantes, les personnes LGBTI (surtout les personnes trans) sont plus susceptibles de souffrir de troubles de santé mentale et de faire des tentatives de suicide à des taux plus élevés que la population générale. Une pandémie mondiale peut exacerber les problèmes de santé mentale existants, et ce, surtout lorsque l'accès à une aide professionnelle est limité et que les personnes LGBTI peuvent être en quarantaine en présence de membres du foyer discriminatoires ou violents.
4. **Soins de santé trans**¹³ – L'accès des personnes trans et non binaires aux opérations et aux traitements hormonaux transaffirmatifs peut être affecté par la pandémie (en raison de l'annulation des « opérations non urgentes » et des mesures de confinement qui empêchent l'accès physique aux endroits fournissant des hormones). Cela aura un impact important sur le bien-être des personnes trans et non binaires pour qui ces traitements sont nécessaires.
5. **Soins de santé reproductive**¹⁴ – L'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive peut être limité par des mesures de confinement et d'autres mesures de quarantaine, ce qui a un impact sur les personnes LGBTI qui dépendent de ces services, surtout les femmes LBT+ et les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes.

B. Bien-être économique:

1. **Pauvreté**¹⁵ – Une combinaison de facteurs socioéconomiques fait en sorte de nombreuses personnes LGBTI vivent dans la pauvreté et n'ont pas toujours accès aux soins de santé, ainsi qu'à un logement, à l'alimentation, à l'eau et à des installations sanitaires appropriés. Les taux de pauvreté des personnes trans et des femmes LBTI+ sont souvent particulièrement élevés.
2. **Travail du sexe**¹⁶ – De nombreuses personnes LGBTI, surtout les femmes et les personnes trans, travaillent dans l'industrie du sexe et subiront donc une perte de revenus sans avoir droit aux mesures de soutien qui pourraient être offertes aux autres

¹² LBTI Caucus, *supra* note 11; ILGA Europe, *COVID-19 and Specific Impact on LGBTI People and What Authorities Should be Doing to Mitigate Impact*, [<https://www.ilga-europe.org/sites/default/files/COVID19%20Impact%20LGBTI%20people.pdf>].

¹³ ILGA Europe, *supra* note 12; LBTI Caucus, *supra* note 11.

¹⁴ Human Rights Watch, *supra* note 10; UN Women, *Women and COVID-19: Five things governments can do now*, 26 March 2020, [<https://www.unwomen.org/en/news/stories/2020/3/news-women-and-covid-19-governments-actions-by-ded-bhatia>].

¹⁵ Human Rights Campaign, *supra* note 11; Human Rights Watch, *supra* note 10; LBTI Caucus, *supra* note 11.

¹⁶ APCOM, *supra* note 10; LBTI Caucus, *supra* note 11.

personnes ayant un emploi. Elles peuvent également être contraintes de se mettre dans des situations dangereuses afin de remédier à cette instabilité financière.

3. **Emploi**¹⁷ – Dans de nombreux pays, les personnes LGBTI sont surreprésentées dans l'économie informelle et les emplois fortement touchés par la pandémie tels que les secteurs des services et du commerce de détail, les hôpitaux et les soins de santé, et l'éducation.
4. **Congés payés**¹⁸ – Les familles et les foyers LGBTI ne bénéficient souvent pas de politiques de congés payés dû à une homophobie, une biphobie et une transphobie systémiques, et la crainte de subir une discrimination peut empêcher les personnes LGBTI de demander des congés lorsque cela pourrait nécessiter le dévoilement de leur identité.

C. Enjeux sociaux:

1. **Personnes âgées**¹⁹ – Les personnes âgées LGBTI sont confrontées à des risques plus importants en raison du virus lui-même, et parce qu'elles sont plus susceptibles d'être isolées/vivre seules et moins susceptibles d'avoir des enfants ou des systèmes de soutien en place que les personnes âgées hétérosexuelles et cisgenres.
2. **Itinérance**²⁰ – Un certain nombre de facteurs liés à l'homophobie, la biphobie, la transphobie et l'interphobie systémiques et individuelles font en sorte que les personnes LGBTI sont plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance ou de logement précaire que la population générale, ce qui exacerbe l'exposition au virus.
3. **Discrimination**²¹ – De nombreuses personnes LGBTI sont victimes de discrimination dans les établissements de santé, ce qui peut les amener à ne pas déclarer leurs symptômes, à ne pas demander d'aide ou à ne pas être traitées de façon prioritaire lorsqu'elles demandent de l'aide. Elles peuvent également être victimes de discrimination dans l'accès aux efforts de rétablissement et à l'aide sociale/au bien-être social.

¹⁷ Human Rights Campaign, *supra* note 11; LGBTI Caucus, *supra* note 11; ILGA Europe, *supra* note 12.

¹⁸ Human Rights Campaign, *supra* note 11.

¹⁹ Human Rights Campaign, *supra* note 11; LGBTI Caucus, *supra* note 11.

²⁰ Human Rights Campaign, *supra* note 11; LGBTI Caucus, *supra* note 11; The Albert Kennedy Trust, *LGBT Youth Homelessness: A UK National Scoping of Cause, Prevalence, Response, and Outcome*, 2015, [<https://www.akt.org.uk/Handlers/Download.ashx?IDMF=c0f29272-512a-45e8-9f9b-0b76e477baf1>].

²¹ Human Rights Watch, *supra* note 10; Human Rights Campaign, *supra* note 11; LGBTI Caucus, *supra* note 11; ILGA Europe, *supra* note 12; Intersex Human Rights Australia, *supra* note 11.

4. **Réfugiés, demandeurs d'asile et migrants**²² – Les personnes LGBTI qui fuient leur pays d'origine vivent souvent dans des campements où l'accès aux installations hygiéniques et aux soins de santé est limité, et pourraient voir leur demande d'asile rejetée ou se faire expulser en vertu de pouvoirs d'urgence. Elles sont également victimes d'homophobie, de biphobie, de transphobie et d'interphobie cautionnées par l'État. La fermeture des frontières mettra également en danger les personnes qui tentent de fuir la persécution liée à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre, et les politiques d'immigration restrictives peuvent mener au refoulement.
5. **Violence domestique/familiale**²³ – De nombreuses personnes LGBTI, en particulier celles qui sont jeunes, seront contraintes de s'isoler dans des environnements hostiles où elles pourront être confrontées à la stigmatisation, aux abus ou à la violence de membres de leur famille, d'amis ou de partenaires.
6. **State limitations**²⁴ – Les états d'urgence, les restrictions des droits et le recours au droit pénal en réponse à un enjeu de santé publique ont souvent un impact disproportionné sur les communautés marginalisées et peuvent être appliqués de manière discriminatoire ou donner lieu à des abus de pouvoir, exposant ainsi les personnes LGBTI au risque de faire l'objet d'une homophobie, d'une biphobie, d'une transphobie et d'une interphobie sanctionnées par l'État.
7. **Detention**²⁵ – Les personnes LGBTI dans les prisons et les centres de détention présentent un risque élevé, et ce, car il s'agit de populations qui vivent en étroite proximité où l'accès aux installations hygiéniques et aux soins de santé adéquats est limité. La discrimination de la part des fonctionnaires et du personnel de santé (en particulier à l'égard des personnes trans et intersexuées) peut exacerber le risque encouru par les prisonniers LGBTI.
8. **Éducation**²⁶ – En raison d'un certain nombre de facteurs socio-économiques, les jeunes LGBTI sont déjà confrontés à des obstacles à l'éducation qui sont probablement exacerbés par la pandémie. Le manque de technologie et les environnements familiaux hostiles rendent l'apprentissage difficile, et la fermeture des écoles peut

²² Human Rights Watch, *supra* note 10; LGBTI Caucus, *supra* note 11; ILGA Europe, *supra* note 12; Amnesty International, *Americas at a Crossroads: Human Rights Response to COVID-19*, 24 March 2020, [<https://www.amnesty.org/en/documents/amr01/2012/2020/en/>].

²³ LGBTI Caucus, *supra* note 11; ILGA Europe, *supra* note 12; Matt Moore, *LGBTQ helpline sees calls double as people trapped with abusive families*, *Gay Times*, 28 March 2020, [<https://www.gaytimes.co.uk/community/133849/lgbtq-helpline-sees-calls-double-as-people-trapped-with-abusive-families/>].

²⁴ LGBTI Caucus, *supra* note 11; Human Rights Watch, *supra* note 10; UN Office of the High Commissioner for Human Rights, *COVID-19: States should not abuse emergency measures to suppress human rights*, 16 March 2020, [<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25722&LangID=E>]; UNAIDS, *UNAIDS condemns misuse and abuse of emergency powers to target marginalized and vulnerable populations*, 9 April 2020, [https://www.unaids.org/en/resources/presscentre/pressreleaseandstatementarchive/2020/april/20200409_laws-covid19].

²⁵ Human Rights Watch, *supra* note 10; ILGA Europe, *supra* note 12.

²⁶ Human Rights Watch, *supra* note 10.

avoir un impact sur l'accès à l'alimentation pour les jeunes LGBTI inscrits à des programmes de repas.

9. **Préoccupations sexospécifiques**²⁷ – Les femmes sont confrontées à un certain nombre d'enjeux spécifiques dans le cadre de cette pandémie, dont une augmentation de la violence domestique, des responsabilités supplémentaires en matière de prestation de soins, un manque d'accès aux soins de santé reproductive et une sur-représentation dans le secteur de la santé et des services sociaux ainsi que dans les secteurs touchés (économie informelle, secteurs des services et du commerce de détail, travail domestique, éducation, etc.) Les femmes LGBTI+ subissent les conséquences de la nature intersectionnelle de leurs identités, ce qui signifie souvent qu'elles sont plus exposées à ces facteurs que les femmes hétérosexuelles cisgenres.
10. **Société civile**²⁸ – La pandémie peut être exploitée afin de criminaliser ou de nuire au travail des organisations civiles, ce qui pourrait avoir un impact massif sur les droits LGBTI. De plus, une réaffectation des financements envers les efforts de rétablissement et d'intervention pourrait avoir un sérieux impact sur les organisations LGBTI et leur travail.
11. **Manque de données**²⁹ – L'homophobie, la biphobie, la transphobie et l'interphobie systémiques signifient que de nombreux pays ne possèdent pas de données sur les personnes LGBTI, ce qui peut conduire à l'exclusion des populations LGBTI des interventions d'urgence essentielles. Nous devons également reconnaître et répondre aux biais dans la recherche dus à l'homophobie, la biphobie, la transphobie et l'interphobie sociétales.

4. Exemples de pays

Voici quelques exemples observés de l'impact disproportionné de la COVID-19 sur les personnes LGBTI et les autres communautés marginalisées. Cette liste sera développée au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires seront fournis par des organisations civiles issues de différents pays et contextes.

²⁷ UN Women, *supra* note 14; Human Rights Watch, *supra* note 10; UN Women, *COVID-19 in Latin America and the Caribbean: How to incorporate women and gender equality in the management of the crisis response*, 17 March 2020, [<https://lac.unwomen.org/en/digiteca/publicaciones/2020/03/covid-como-incorporar-a-las-mujeres-y-la-igualdad-de-genero-en-la-gestion-de-respuesta>].

²⁸ Human Rights Watch, *supra* note 10; LGBTI Caucus, *supra* note 11.

²⁹ Human Rights Watch, *supra* note 10; Human Rights Campaign, *supra* note 11.

1. Hongrie³⁰ – Après que le Parlement hongrois ait accepté d'étendre les compétences du Premier ministre pour lui accorder le droit de gouverner par décret de manière indéfinie, le gouvernement hongrois a soumis au Parlement un projet de loi visant à remplacer la mention de « sexe » par « sexe à la naissance » sur tous les documents légaux, ce qui, s'il est adopté, priverait les personnes trans de toute reconnaissance juridique.

2. Panama et Pérou³¹ – Les mesures de quarantaine fondées sur le genre (les femmes et les hommes se font attribuer différents jours afin d'effectuer leurs activités essentielles) ont inévitablement fait en sorte que les personnes trans, non binaires et de genre non conforme ont été ciblées, arrêtées, emprisonnées temporairement et condamnées à payer des amendes. Cette situation a un impact sur leur bien-être physique et mental, les expose à un risque plus élevé de contracter le virus et leur impose une charge financière à un moment où beaucoup d'entre elles ne peuvent pas travailler.

3. Pologne³² – Une loi modifiant le code pénal polonais visait à créer de meilleures conditions afin de passer à travers la crise de la COVID-19, mais a également inclus un certain nombre de dispositions qui augmentent les peines pour l'exposition, la non-divulgation et la transmission du VIH, exacerbant ainsi la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH.

4. Ouganda³³ – Les directives appliquées afin de prévenir la propagation de la COVID-19 en limitant les rassemblements publics ont été utilisées afin de cibler les personnes vivant dans des refuges pour personnes en situation d'itinérance qui accueillent des personnes LGBT et 20 personnes ont été placées en détention provisoire, ce qui augmente leur probabilité de contracter la COVID-19 ainsi que la possibilité d'être victime d'homophobie, de biphobie et de transphobie parrainées par l'État. Des médicaments et des trousseaux d'autodépistage du VIH ont également été saisis, et les résidents des refuges vivant avec le VIH ont été mis en danger en raison de leur système immunitaire compromis. Les mesures prises pendant la pandémie pour empêcher la propagation de la COVID-19 ne doivent pas être appliquées de manière discriminatoire ou employées afin de cibler des groupes marginalisés.

5. États-Unis³⁴ – L'incarcération de masse et la détention des immigrants représentent un risque énorme de propagation de la COVID-19 au sein de populations déjà vulnérables; les

³⁰ Lydia Gall, *Hungary Seeks to Ban Legal Gender Recognition for Transgender People*, Human Rights Watch, 3 April 2020, [<https://www.hrw.org/news/2020/04/03/hungary-seeks-ban-legal-gender-recognition-transgender-people>].

³¹ Cristian González Cabrera, *Panama's Gender-Based Quarantine Ensnares Trans Woman*, Human Rights Watch, 2 April 2020, [<https://www.hrw.org/news/2020/04/02/panamas-gender-based-quarantine-ensnares-trans-woman>]; BBC News, *Coronavirus: Peru limits movement by gender to stem spread*, 3 April 2020, [<https://www.bbc.co.uk/news/world-latin-america-52149742>].

³² HIV Justice Network, *Poland: Country's Criminal Code Amended to Increase Sentencing in Cases of HIV Exposure*, 6 April 2020, [<http://www.hivjustice.net/storify/poland-countrys-criminal-code-amended-to-increase-sentencing-in-cases-of-hiv-exposure/>]; UNAIDS, *supra* note 24.

³³ Neela Ghoshal, *Uganda LGBT Shelter Residents Arrested on COVID-19 Pretext*, Human Rights Watch, 3 April 2020, [<https://www.hrw.org/news/2020/04/03/uganda-lgbt-shelter-residents-arrested-covid-19-pretext>].

³⁴ Miranda Bryant, *Coronavirus spread at Rikers is a 'public health disaster', says jail's top doctor*, The Guardian, 1 April 2020, [<https://www.theguardian.com/us-news/2020/apr/01/rikers-island-jail-coronavirus-public>].

Noirs et les Latinos y sont surreprésentés, et l'homophobie, la biphobie, la transphobie et l'interphobie systémiques peuvent exposer les prisonniers et les détenus LGBTI à un risque accru de contracter la COVID-19.

6. États-Unis et Royaume-Uni³⁵ – Les données émergentes indiquent que les communautés noires et les minorités ethniques sont touchées par la COVID-19 de manière disproportionnée et qu'elles meurent à des taux plus élevés que la population générale. Cela témoigne de l'impact de la pandémie sur les communautés marginalisées et de la nécessité de disposer de données désagrégées afin de documenter l'impact de la COVID-19 sur les populations LGBTI. Le risque encouru par les personnes vivant des marginalisations multiples, notamment les personnes LGBTI noires et latino-américaines, sera également aggravé.

5. Actions recommandées

Les membres de la société civile de la Coalition pour les droits égaux appellent les États membres à prendre des mesures urgentes afin d'atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les groupes marginalisés et vulnérables, dont les communautés LGBTI.

1. Financement – Les gouvernements donateurs devraient rapidement allouer des fonds afin d'assurer :

- a. Une recherche rapide axée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles pendant la pandémie de COVID-19 afin de garantir que des données précises soient collectées et enregistrées, et que les personnes LGBTI ne soient pas laissées pour compte dans les efforts d'intervention et de rétablissement.
- b. Des fonds d'intervention d'urgence pour les organisations LGBTI qui offrent un soutien d'urgence direct aux communautés LGBTI.
- c. Un financement durable et continu pour les organisations LGBTI de la société civile qui, dans de nombreux contextes, sont les seules organisations à fournir un soutien et des services aux personnes LGBTI ainsi qu'à plaider en faveur de leurs droits, afin

[health-disaster](#)]; Sam Levin, 'We're gonna die': migrants in US jail beg for deportation due to Covid-19 exposure, The Guardian, 4 April 2020, [<https://www.theguardian.com/world/2020/apr/04/us-jail-immigrants-coronavirus-deportation>].

³⁵ BBC News, *Coronavirus wreaks havoc in African American neighbourhoods*, 7 April 2020 [<https://www.bbc.co.uk/news/world-us-canada-52194018>]; Reis Thebault et al., *The coronavirus is infecting and killing black Americans at an alarmingly high rate*, The Washington Post, 7 April 2020, [<https://www.washingtonpost.com/nation/2020/04/07/coronavirus-is-infecting-killing-black-americans-an-alarmingly-high-rate-post-analysis-shows/?arc404=true>]; Robert Booth, *BAME groups hit harder by Covid-19 than white people, UK study suggests*, The Guardian, 7 April 2020, [<https://www.theguardian.com/world/2020/apr/07/bame-groups-hit-harder-covid-19-than-white-people-uk>].

de leur permettre de poursuivre leur travail vital pendant et après la pandémie de COVID-19.

2. Mesures d'urgence – Les États doivent s'assurer que toutes les mesures d'urgence prises (telles que les confinements/quarantaines et la législation d'urgence) soient légales, nécessaires et proportionnées, qu'elles n'aient pas un impact disproportionné sur les personnes LGBTI ou d'autres communautés marginalisées, que leur mise en oeuvre ne soit pas arbitraire ou discriminatoire et que leur durée soit limitée. La promesse de « ne pas laisser personne derrière » doit être respectée et les vulnérabilités particulières des populations marginalisées doivent être prises en compte.

3. Soins de santé – Les États membres doivent veiller à ce que le dépistage et le traitement de la COVID-19 soient disponibles et accessibles à toutes les personnes sans aucune discrimination. Ces efforts devraient comporter des activités de sensibilisation auprès des communautés marginalisées qui pourraient autrement ne pas avoir accès aux soins de santé (p. ex. personnes en situation d'itinérance, les travailleuses et travailleurs du sexe ainsi que les personnes en situation de pauvreté). De plus, d'autres services de soins de santé essentiels doivent être maintenus et un soutien doit être apporté à ceux qui pourrait avoir du mal à accéder à ces services autrement (p. ex. le traitement du VIH/sida, les services essentiels pour les personnes trans tels que l'hormonothérapie, les soins de santé reproductive et sexuelle et les services de santé mentale).

4. Non-Discrimination – Le principe de non-discrimination doit être respecté dans tous les aspects de la réponse et des efforts de rétablissement pendant la pandémie de COVID-19, y compris, sans toutefois s'y limiter : l'accès aux services de soins de santé; l'aide sociale et les avantages sociaux, l'emploi et les congés payés; l'éducation; la non-discrimination pour les personnes en « confinement »; et le fait de tenir la police et l'armée responsables pour toute action qu'elles décident d'entreprendre.

5. Violence domestique et violence entre partenaires intimes – Les États membres doivent mettre en place des politiques afin de garantir un soutien et un abri adéquats et accessibles pour les personnes victimes de violence domestique et entre partenaires intimes pendant la pandémie de COVID-19. De façon plus précise, ce soutien devrait tenir compte des différentes formes de violence domestique, telles que les abus et les violences homophobes, bi-phobes, transphobes et interphobes, auxquelles les personnes LGBTI pourraient être confrontées.

6. Empowerment économique – Les États membres devraient offrir un soutien économique à ceux qui ont subi une perte de revenu en raison de la pandémie de COVID-19, et toute politique allant dans ce sens devrait inclure et reconnaître toutes les formes de revenus, soit : le travail formel ou informel; le travail autonome et indépendant; ainsi que l'économie des petits boulots. Tout soutien offert devrait être disponible et accessible, voir à ce que les efforts puissent rejoindre les populations marginalisées et vulnérables, et mis en oeuvre sans aucune forme de discrimination.

7. Itinérance – Les États membres devraient prendre des mesures afin de lutter contre l'itinérance engendrée par la pandémie de COVID-19, fournir un abri à quiconque ayant présentement besoin d'un logement sûr et sécurisé et se concentrer sur les mesures visant à diminuer le risque encouru par les personnes en situation d'itinérance et à prévenir la propagation du virus. Les politiques d'hébergement des individus en situation d'itinérance doivent garantir la sécurité de toutes les personnes, et ce, sans aucune discrimination. De plus, des politiques doivent être mises en œuvre pour garantir la sécurité du logement pendant la pandémie et prévenir les expulsions.

8. Politiques en matière de réfugiés et d'immigration – Les États membres doivent s'engager à libérer les personnes actuellement détenues par les services d'immigration, à fournir des soins de santé, des installations sanitaires et des ressources aux établissements situés sur leur territoire, et à mettre fin aux expulsions. Toutes les politiques d'immigration doivent être mises en œuvre sans discrimination au niveau de leur application ou de leurs retombées.

9. Détention – Les États membres doivent envisager des politiques visant à libérer les personnes détenues dans les prisons et les établissements pénitentiaires, en particulier celles qui courent un risque élevé de contracter la COVID-19, qui sont détenues pour des infractions mineures et qui sont en détention provisoire. Des soins de santé et des installations sanitaires adéquats doivent être fournis à toutes celles qui demeurent en détention, et les politiques doivent être mises en œuvre sans aucune forme de discrimination.

10. Éducation – Les États membres devraient prendre des mesures afin de s'assurer que les changements apportés à la façon dont l'enseignement est dispensé (p. ex. le passage à l'apprentissage en ligne) sont accessibles à tous, en particulier à ceux qui sont déjà confrontés à des obstacles en matière d'éducation, et que des politiques sont en place pour garantir que les personnes aux études ne passent pas à côté de leur apprentissage ou qu'elles puissent rattraper tout retard en la matière.

11. Collecte de données – Les États membres doivent assurer la collecte de données désagrégées en fonction de l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles pendant la pandémie de COVID-19, et ce, afin d'identifier tout impact disproportionné sur les personnes LGBTI, de s'assurer que les communautés LGBTI soient incluses dans les efforts d'intervention et de rétablissement, et de garantir que les mesures ne sont pas discriminatoires au niveau de leur application ou de leurs retombées.

12. Implication LGBTI – Les États membres devraient impliquer les organisations LGBTI dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'intervention et de rétablissement afin de s'assurer que les besoins des personnes LGBTI sont suffisamment pris en compte, et que toute mesure prise n'aura pas pour effet de laisser les communautés LGBTI pour compte ou d'exacerber les inégalités et la marginalisation existantes.

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport ou le travail du groupe de travail des organisations civiles de la Coalition pour les droits égaux sur la COVID-19, veuillez contacter :

Ruth Walshe, Responsable de la Coalition pour les droits égaux, à ruth.walshe@stonewall.org.uk; ou

Jesse Sperling, Directeur adjoint de Kaleidoscope Trust, à jesse.sperling@kaleidoscopetrust.com; ou

Leanne MacMillan, Directrice des programmes globaux de Stonewall, à leanne.macmillan@stonewall.org.uk; ou

Pedro Paradiso Sottile, Coordonateur juridique de Comunidad Homosexual Argentina, à erc@cha.org.ar.

le 20 avril 2020, Londres